

Mairie de Cagnes Sur Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Comité

Séance du 29 juin 2022

OBJET :

Règlement intérieur des temps
périscolaires et extrascolaires

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin, Le
Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,
régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel
de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis
NEGRE, Président

PRESENTS :

Madame Chantal GERMAIN	Vice-Présidente, Adjointe au Maire, déléguée à l'Education
Madame Aurélie GUIRADO-ARNAUDO	Conseillère Municipale
Madame Audrey BERAUDO (pouvoir donné à M. CABIAC)	Membre sociétaire représentant les parents d'élèves
Monsieur Laurent CABIAC	Membre sociétaire représentant les parents d'élèves
Madame Océane LEROY-BENSA (pouvoir donné à Mme GUIRADO-ARNAUDO)	Membre sociétaire représentant les parents d'élèves

ABSENTS EXCUSES :

Madame Claude CADICHON	Membre désigné par la Préfecture
Madame Ibtissem AGUEL	Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le Président expose :

Les services périscolaires et extrascolaires sont des services publics gérés par la Caisse des Ecoles. En raison de leur importance il est paru opportun de modifier le précédent Règlement Intérieur adopté le 30 mars 2021 retraçant les modalités essentielles de son fonctionnement et qui sera soumis aux familles inscrivant leur enfant auprès de ces services, pour signature.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles d'adopter le Règlement Intérieur modifié des services périscolaires et extrascolaires ci-annexé.

